

Trier les biodéchets, c'est utile et facile !



Obtenez votre composteur
d'un volume de 450L au tarif de 25 €



Transformer ses biodéchets en engrais pour son jardin ou ses jardinières, c'est possible grâce au compostage.

Les biodéchets représentent 1/3 du contenu de votre bac d'ordures ménagères.

Il est possible de les rendre à la terre grâce au compostage, alors plus d'hésitation, compostons !

Pour accompagner les habitants vers plus de compostage, la Communauté de Communes vous aide à faire l'acquisition d'un composteur.

Contactez l'ambassadrice du tri pour plus d'informations sur le compostage au 03 22 96 35 93 ou environnement@valdesomme.com

Nombre et renouvellement du composteur :

Le nombre de composteurs qui peuvent être acquis via les services de la Communauté de Communes du Val de Somme est fixé à 1 maximum par foyer, sur une période de 10 ans. Au terme des 10 années suivant l'acquisition du composteur, un nouveau composteur peut être acquis.

Si un composteur a été fourni hors respect de cette règle, celui-ci sera facturé à l'acquéreur au prix d'acquisition du matériel par la collectivité, soit 91,32€ TTC.

Suivi et évaluation :

La remise de composteur à prix réduit est organisée dans un objectif de promotion du compostage auprès du grand public. Cette opération peut faire l'objet d'enquête afin d'en assurer le suivi et l'évaluation. Ainsi, des questions pourront être posées aux utilisateurs sur le matériel, son utilisation ainsi que sur la fabrication de compost. Ces évaluations pourront avoir lieu par courrier, par email ou par visite d'un agent de la collectivité à domicile.

Bon pour accord

Date :

Signature :

Les informations recueillies sur le formulaire de demande de composteur font l'objet d'un traitement informatisé par le service environnement, le service comptabilité de la Communauté de Communes du Val de Somme sis au 31 ter rue Gambetta 80800 Corbie pour délivrer un avis de somme à payer de la part des services fiscaux et réaliser des sondages post-achat.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : service environnement et comptabilité de la Communauté de Communes du Val de Somme et les services fiscaux de l'Etat.

Les données sont conservées pendant 10 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : communication@valdesomme.com Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Achat d'un composteur au tarif de 25€

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Nombre de personnes dans le foyer :

Adresse d'utilisation (si différente du domicile) :

Règlement de vente des composteurs

L'achat d'un composteur auprès de la Communauté de Communes du Val de Somme par l'acquéreur vaut acceptation des conditions suivantes.

Fourniture du composteur :

La Communauté de Communes du Val de Somme met à disposition de ses usagers particuliers des composteurs de 450 litres en plastique au tarif de 25 euros.

La collectivité s'engage à fournir du matériel de qualité aux usagers. Le matériel est garanti sur une période de 5 ans durant laquelle des pièces défectueuses pourront être réparées ou remplacées.

Utilisation du composteur :

L'acquéreur s'engage à réserver l'utilisation du composteur à son habitation ou à un jardin privatif sur le territoire du Val de Somme. Le composteur est utilisé pour les biodéchets de cuisine et les déchets d'entretien du jardin. La Communauté de Communes du Val de Somme s'engage à fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage, via notamment des guides pratiques du compostage disponible sur le site www.valdesomme.com et dans l'emballage du composteur.

Il est précisé que la revente des composteurs achetés auprès de la Communauté de Communes du Val de Somme est strictement interdite.

Païement du composteur :

Lors de sa demande initiale l'acquéreur doit remplir le document mis à disposition dans son intégralité et fournir un justificatif de domicile aux services de la Communauté de Communes du Val de Somme.

En échange, un bon de retrait lui sera remis afin qu'il puisse aller retirer son composteur en déchetterie de Villers-Bretonneux.

La facture sera envoyée ultérieurement au domicile de l'acquéreur, sous un délai d'un mois, par les services du Centre des Finances Publiques d'Albert.

Le règlement peut ensuite être effectué par courrier, en ligne sur le site www.impots.gouv.fr ou directement auprès de la Trésorerie d'Albert située au 19 rue 8 Mai 1945 80300 Albert.

Le païement peut être effectué par chèque, virement, carte bancaire ou espèces. (Voir modalités sur le document reçu).

Retrait du composteur :

La remise du composteur se fait uniquement à la déchetterie de Villers-Bretonneux, située Chaussée du Val de Somme*.

Les horaires d'ouvertures sont consultables sur le site internet www.valdesomme.com

L'acquéreur sera contacté par téléphone si nécessité.

*sauf ventes exceptionnelles

BON POUR RETRAIT D'UN COMPOSTEUR

à remplir par la collectivité

Madame, Monsieur,
est autorisé(e) à retirer le composteur sous un délais d'un mois.

Fait à Corbie, le

Cachet de la collectivité

Demande d'achat de composteur

Merci de compléter le verso et de retourner l'ensemble de la brochure accompagné d'une copie d'un justificatif de domicile à :
Communauté de Communes du Val de Somme
31 TER, rue Gambetta – 80800 CORBIE
ou environnement@valdesomme.com